

Question orale de Mme Ledan : Compostage et compostage des déchets verts.

Mme Ledan rappelle que le coût élevé du ramassage des déchets verts dans les rues, notamment les feuilles mortes, est imputable à la commune. L'enquête menée par Mme Francken auprès des services communaux a permis d'établir que ce coût est d'autant plus élevé que la commune est obligée de déposer ces déchets au nord de Bruxelles. Le coût du ramassage des déchets verts de jardin pris en charge par Bruxelles-Propreté est également très élevé. Les mérites et bienfaits du compostage pour la planète et les êtres humains n'étant plus à démontrer, Mme Ledan souhaiterait poser les questions suivantes.

Le Collège exerce-t-il une pression auprès de la Région pour que les déchets verts de rue puissent être traités directement par la commune afin d'être transformés en compost destiné aux nombreux espaces verts et potagers collectifs riches en produits comestibles présents sur le territoire communal ? Pourquoi n'a-t-il plus été possible depuis 2000 de déposer ses déchets verts auprès du service vert de la commune ?

Le Collège a-t-il entrepris ou compte-t-il entreprendre des actions de sensibilisation auprès des Ucclois pour les inciter à composter leurs propres déchets verts ? En effet, il est souvent possible de composter une grande partie de ces déchets. De plus, cette pratique réduirait certainement le coût de leur traitement. Par ailleurs, le Collège pourrait proposer aux Ucclois de déposer leurs déchets dans des lieux destinés au compostage, pour approvisionner les espaces verts de la commune ou pour produire du gaz méthane, comme c'est le cas dans certaines agglomérations françaises.

La majorité a-t-elle pensé à établir des primes communales pour l'installation de compostières collectives ou de mini-compostières d'appartement ?

Pour ce qui concerne le compostage des déchets ménagers, les pratiques expérimentées à Forest, en l'occurrence le ramassage du compost ménager dans des sacs mis à disposition par la commune, sont-elles susceptibles d'être tentées à Uccle ? De manière générale, l'information relative au compostage est-elle suffisamment diffusée par commune ? Quels sont les vecteurs d'information utilisés à cette fin ?

M. l'Echevin Cools remercie Mme Ledan pour son interpellation, qui lui permet de montrer combien Uccle est une commune « pilote » dans le domaine du compostage. Il y a quelques années, les bénévoles ucclois constituaient la moitié des composteurs de toute la région bruxelloise. Cette proportion a été réduite, non parce que le nombre de composteurs ucclois aurait diminué mais parce que plusieurs autres communes se sont davantage investies dans ces programmes. La commune d'Uccle a témoigné dès le départ d'un grand intérêt pour les formations de « maître-composteur » organisées par Bruxelles- Environnement. Ce fut particulièrement le cas des services de la Propreté et de l'Environnement ainsi que du service vert. M. l'Echevin Cools rappelle à cet égard que le rôle essentiel des maîtres-composteurs consiste à fournir une aide aux particuliers qui, souvent, compostent au fond de leur jardin. L'idée consistant à installer des compostières sur les balcons ou dans des appartements ne remporte guère de succès en raison de la réticence psychologique suscitée par la crainte des mauvaises odeurs. Dès lors, le Collège a eu plutôt tendance à encourager la mise en place de composts collectifs, pour lesquels des subsides ont parfois été accordés. Des structures de ce type fonctionnent au carré Tillens, ainsi qu'au parc de Wolvendael et le long du chemin piéton sis rue Jean Benaets, ces deux derniers sites relevant de la commune. Le Collège entreprend des démarches pour ouvrir un compost collectif rue Groeselenberg. M. l'Echevin Cools rappelle qu'il en existe également une à Neerstalle et qu'un site de démonstration sera installé rue de Stalle. La commune est donc résolument engagée dans cette politique, qui présente un intérêt environnemental mais aussi économique, ou du moins macroéconomique, dans la mesure où une gestion cohérente des composts permet de limiter les dépenses de Bruxelles-Propreté grâce à une réduction du volume des poubelles. Ce type de mesure a donc un impact intéressant, même si ses effets ne se font pas sentir directement sur le budget communal. Il faut aussi souligner l'action du réseau des maîtres-composteurs, organisée par secteur et menée en collaboration avec les communes de Forest et Saint-Gilles grâce à des réunions régulières. En outre, l'administration communale assure la distribution des brochures « Comment composter – Bruxelles-Environnement » à la demande ou à l'occasion d'événements tels que « la journée sans voiture » ou « la semaine potagers ouverts » ainsi que des flyers expliquant les initiatives en faveur du compostage lancées à Uccle. Les appels à projets de Bruxelles-

Environnement sont évidemment relayés auprès du monde associatif. La sensibilisation de la population aux enjeux de cette problématique est effectuée grâce à la publication d'articles dans le *Wolvendael* ou la diffusion de conseils sur le site internet de la commune à la rubrique Environnement. M. l'Echevin Cools remarque qu'en matière d'environnement, certains se demandent s'il faut absolument composter les déchets de jardin. Par ailleurs, la Région procède à la récolte des sacs verts. D'après les informations disponibles, 16.840 tonnes de déchets de jardin ont été traitées dans les installations de Bruxelles-Compost à Forest. Cet organisme produit annuellement entre 8.000 et 10.000 tonnes de compost vert. L'objectif écologique poursuivi, en l'occurrence la valorisation des déchets verts, est atteint grâce à l'envoi de ceux-ci à Bruxelles-Compost, où ils sont traités à des prix défiant toute concurrence. Le compost produit par ce biais est utilisé dans les plantations situées sur le territoire régional et peut aussi être acheté par les Bruxellois. Ce processus de mutualisation de la gestion et de l'écoulement des déchets entre les communes bruxelloises et la Région s'avère tout à fait profitable pour Uccle, aussi bien en termes humains que budgétaires. Pour être mis en œuvre sur le territoire ucclois, le compostage des déchets verts sur une grande échelle nécessiterait l'installation d'une infrastructure industrielle répondant à des conditions très strictes de gestion. Il conviendrait donc de réfléchir prudemment avant de revenir à un système de traitement des déchets à l'échelon communal. M. l'Echevin Cools rappelle encore que le plan « Nature » énonce aussi toute une série de mesures visant à apporter des améliorations en ce domaine. Mais il ne faut pas oublier que le compostage des déchets verts s'avère plus complexe que celui des déchets organiques de type épiluchure et requiert par conséquent des installations adéquates. Parmi les déchets verts, le produit de la tonte des pelouses est plutôt renvoyé vers l'infrastructure régionale, dans la mesure où il est difficilement transformable en compost. La technique des sacs orange suscite un certain nombre de réflexions sur le plan écologique, vu qu'elle engendre de longs parcours en camion.

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise que les sacs orange seront proposés à toutes les communes bruxelloises sur base volontaire à partir du 1^{er} janvier 2017. Une fois l'inscription effectuée, les trois premiers sacs sont distribués gratuitement et les suivants sont vendus de manière tout à fait normale. La fréquence des ramassages sera de deux jours pour les sacs blancs et d'un jour pour chacun des autres sacs. La dévolution d'un jour aux sacs orange aura évidemment pour contrepartie une plus grande circulation des camions-poubelles. Mme l'Echevin Gol-Lescot signale encore que le transfert des déchets verts au nord de Bruxelles représente un coût de 1.500 € par an.